



Paris, le 7 février 2008

INTERSYNDICALE ENI STAGIAIRES

Rapprochement des Contrôleurs Stagiaires : La DG lève toutes les restrictions

Suite au courrier adressé hier à la DG par l'intersyndicale et suite à l'intervention ce matin des représentants nationaux lors du groupe de travail « notation », le sous-directeur des ressources, Olivier Sivieude, a annoncé que les CS qui sollicitent un rapprochement pourront rédiger leur demande de première affectation en indiquant **tous les vœux dans l'ordre de leur préférence**, quelle que soit la direction concernée (DSF, Dircofi, Directions Nationales Spécialisées, CSI ou Centre Impôts Service).

Cela implique que **quelque soit le rang du vœu rapprochement, il sera valablement examiné.**

Cette décision, valable autant en RIF qu'en Province, signifie que les contrôleurs stagiaires retrouvent l'ensemble des possibilités qui leur étaient offertes il y a deux ans.

Les représentants de l'intersyndicale se félicitent de cette décision obtenue après de longs mois de discussion, en espérant qu'elle permette aux CS d'obtenir une première affectation compatible avec leurs impératifs familiaux et personnels.